

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex
478 834 930 R.C.S. CAEN

ELEMENTS FINANCIERS 2014

4^{ème} Partie – pages 2 à 49

I – COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2014

II – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

I - COMPTES INDIVIDUELS au 31/12/2014

Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2015.

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014	5
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	23
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	24
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	24
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	27
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	28
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	29
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	30
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	30
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	30
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	31
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	31
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	32
NOTE 15 PROVISIONS	32
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	33
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	34
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	35
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	35
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	36
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	36
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	37
NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	37
NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVICES	37
NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES	37
NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	38
NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	39
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	40

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	40
NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	41
NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL.....	41
NOTE 32 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION	41
NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	41
NOTE 34 REVENUS DES TITRES	42
NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	42
NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	42
NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	43
NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	43
NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	43
NOTE 40 COUT DU RISQUE	44
NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	45
NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	46
NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	46
NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	46
NOTE 45 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION.....	46
NOTE 46 AFFECTATION DES RESULTATS.....	46
NOTE 47 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	47
NOTE 48 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	47

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		574 613	411 687
Caisse, banques centrales		89 291	77 324
Effets publics et valeurs assimilées	5	476 098	321 085
Créances sur les établissements de crédit	3	9 224	13 278
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 453 436	1 036 755
Opérations avec la clientèle	4	11 517 597	11 394 124
Opérations sur titres		581 521	543 869
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	244 880	296 374
Actions et autres titres à revenu variable	5	336 641	247 495
Valeurs immobilisées		776 275	770 366
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	638 249	645 293
Parts dans les entreprises liées	6-8	9 491	7 925
Immobilisations incorporelles	7	3 418	3 379
Immobilisations corporelles	7	125 117	113 769
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	8	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers		335 815	412 330
Autres actifs	9	234 183	173 677
Comptes de régularisation	9	101 632	238 653
TOTAL ACTIF		15 239 257	14 569 131

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		14 592	12 356
Banques centrales		-	3
Dettes envers les établissements de crédit	11	14 592	12 353
Opérations internes au Crédit Agricole	11	7 995 353	7 502 649
Comptes créditeurs de la clientèle	12	4 353 855	4 240 125
Dettes représentées par un titre	13	579 560	590 295
Comptes de régularisation et passifs divers		220 292	242 831
Autres passifs	14	73 909	80 451
Comptes de régularisation	14	146 383	162 380
Provisions et dettes subordonnées		231 665	241 854
Provisions	15-16-17	116 623	135 860
Dettes subordonnées	19	115 042	105 994
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18	64 300	38 500
Capitaux propres hors FRBG	20	1 779 640	1 700 521
Capital souscrit		130 993	130 993
Primes d'émission		210 363	210 363
Réserves		1 350 342	1 273 764
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		-	218
Résultat de l'exercice		87 942	85 619
TOTAL PASSIF		15 239 257	14 569 131

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 972 437	1 997 499
Engagements de financement	28	1 084 024	1 377 235
Engagements de garantie	28	886 653	618 558
Engagements sur titres	28	1 760	1 706

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS REÇUS		3 532 427	3 503 434
Engagements de financement	28	650 000	850 000
Engagements de garantie	28	2 880 667	2 651 728
Engagements sur titres	28	1 760	1 706

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	33-34	484 555	489 165
Intérêts et charges assimilés	33	- 271 192	- 275 590
Revenus des titres à revenu variable	34	17 021	5 116
Commissions (produits)	35	190 019	202 245
Commissions (charges)	35	- 27 741	- 25 694
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	1 110	7 532
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	1 776	2 349
Autres produits d'exploitation bancaire	38	639	621
Autres charges d'exploitation bancaire	38	- 2 411	- 2 416
Produit net bancaire		393 776	403 328
Charges générales d'exploitation	39	- 218 964	- 222 586
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	11 895	11 612
Résultat brut d'exploitation		162 917	169 130
Coût du risque	40	- 3 117	- 18 623
Résultat d'exploitation		159 800	150 507
Résultat net sur actifs immobilisés	41	494	- 2 927
Résultat courant avant impôt		160 294	147 580
Résultat exceptionnel	42	- 7 335	-
Impôt sur les bénéfices	43	- 39 217	- 51 461
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	25 800	10 500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		87 942	85 619

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Normandie, 100 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et ceux d'un fonds dédié « ELSTAR ».

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Normandie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale de Normandie fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse régionale de Normandie sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Normandie au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2014

- En septembre 2014, la Caisse régionale a finalisé le regroupement de ses 2 sites d'Alençon et Saint-Lô sur Caen. Les indemnités de licenciement et de reclassement du personnel relatives à cette opération (pour le personnel n'ayant pas souhaité rejoindre Caen) ont été comptabilisées en charges exceptionnelles à hauteur de 7 millions d'euros.
- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a comptabilisé en 2014 un dividende SAS Rue La Boétie pour un montant de 13 920 milliers d'euros, qui a été payé en actions en juillet 2014.
- En novembre 2014, la Caisse régionale a procédé à la convergence du critère de défaut Bâlois, avec le critère douteux comptable. Cette opération a eu pour conséquence une augmentation des encours douteux et des dépréciations individualisées correspondantes et une diminution des encours sensibles et de la provision collective associée.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2014

Pas d'événements recensés.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Normandie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales et du fonds dédié ELSTAR dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Normandie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Normandie est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale de Normandie
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1er janvier 2014 ou par anticipation au 1er janvier 2013	Oui Appliquée depuis le 1 ^{er} janvier 2013 (cf note 16)
Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui

Ces changements n'ont pas eu d'impact significatif.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont déclassés en défaut dès le premier jour d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Normandie s'élève à 99 456 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 84 863 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 1 387 milliers d'euros

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits)
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Normandie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Normandie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Normandie a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces provisions sur bases collectives, calculées à partir des modèles Bâlois, visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Normandie le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Au 31 décembre 2014, le portefeuille titres de la Caisse régionale de Normandie ne comprend pas de titres de transaction ni de titres de l'activité de portefeuille.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions et autres titres à revenu variable (parts d'OPCVM essentiellement) sont inscrits au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Normandie dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Normandie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais *exclus*.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Normandie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Normandie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Normandie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Normandie n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Normandie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La Caisse régionale de Normandie applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Normandie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre	20 à 25 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	7 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Normandie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ». La Caisse régionale de Normandie applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées par les Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Normandie applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Normandie constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de sa participation en 2011 à deux structures (GIE et SNC) réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières.

Cette provision d'exploitation vient en complément de la provision pour dépréciation des Avances de Différé Fiscal (ADF) comptabilisée en raison des abandons de créances programmés à terme et afin de neutraliser totalement le gain d'IS provenant des déficits transférés par les GIE.

Elle sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Normandie au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Normandie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Les F.R.B.G. de la Caisse régionale de Normandie ont été dotés de 25,8 millions d'euros sur l'exercice pour les porter à 64,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15).

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale de Normandie n'enregistre que des opérations de transaction correspondant à des opérations d'intermédiation (swaps clients retournés sur un établissement de crédit).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments faisant partie du portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse régionale de Normandie intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA. Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Normandie.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicels
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Normandie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Normandie n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Normandie.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n° 85 du 21 mai 2014 qui définit une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation, l'intéressement étant égal à la différence entre cette enveloppe globale et le montant de la participation.

En outre, l'avenant n°1 à l'accord n° 11 du 21 mai 2014 prévoit un abondement de la Caisse régionale de Normandie permettant de bonifier les versements effectués sur le Plan Epargne Entreprise (PEE) ou sur le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) pour les sommes provenant de l'intéressement.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Normandie a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Normandie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Normandie a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Normandie a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de la Caisse régionale de Normandie relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont pris en charge par une société d'assurance: les engagements relatifs aux primes et indemnités de départ à la retraite du personnel et ceux relatifs à la retraite complémentaire des cadres de direction et des mandataires sociaux sont transférés à PREDICA.

Ces engagements, d'un montant total de 36 409 milliers d'euros, sont couverts par des fonds, complétés par une provision de 162 milliers d'euros au 31/12/2014 pour le régime de la retraite complémentaire des cadres de direction et minorés par un excédent de 360 milliers d'euros du régime des indemnités de départ à la retraite du personnel. Les cotisations versées à l'assureur sont enregistrées en frais de personnel.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Normandie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en «frais de personnel».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Normandie. La Caisse régionale de Normandie a enregistré en 2014 des charges exceptionnelles relatives au projet de regroupement des 3 sites sur Caen (cf note 42).

2.14 Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfiques de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

La Caisse régionale de Normandie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Normandie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	277				277	0	277	5 094
à terme	8 131				8 131	0	8 131	7 362
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés					816	0	816	822
Total	8 408	0	0	0	9 224	0	9 224	13 278
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							9 224	13 278
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	221 771				221 771		221 771	14 932
Comptes et avances à terme	6 854	254 775	408 030	521 566	1 191 225	4632	1 195 857	986 010
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				35 800	35 800	8	35 808	35 813
Total	228 625	254 775	408 030	557 366	1 448 796	4 640	1 453 436	1 036 755
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 453 436	1 036 755
TOTAL							1 462 660	1 050 033

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 36 624 milliers d'euros contre 36 635 milliers d'euros en 2013.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2014						31/12/2013	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	17 696	575			18 271		18 271	23 138
Autres concours à la clientèle	696 326	1 270 755	4 232 977	5 392 631	11 592 689	49 170	11 641 859	11 495 002
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	58 271				58 271	441	58 712	74 348
Dépréciations							-201 245	-198 364
VALEUR NETTE AU BILAN							11 517 597	11 394 124

Parmi les créances sur la clientèle 1 643 342 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 2 232 645 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 764 656	76 003	44 916	46 783	29 341	4 557 047	65 376	40 364	53 163	37 716
Agriculteurs	2 431 013	45 217	29 531	35 418	24 444	2 396 910	36 085	26 837	30 395	22 983
Autres professionnels	1 341 606	72 953	52 647	52 660	40 568	1 366 334	70 567	52 002	53 657	40 917
Clientèle financière	180 933	1 128	1 042	941	882	150 910	1 369	1 209	1 153	1 033
Entreprises	1 680 687	89 095	49 272	65 163	40 944	1 819 629	84 526	54 096	59 616	36 246
Collectivités publiques	1 262 412					1 246 337	150	0	96	0
Autres agents économiques	57 535	316	306	280	270	55 321	328	114	284	106
TOTAL	11 718 842	284 712	177 714	201 245	136 449	11 592 488	258 401	174 622	198 364	139 001

NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2014				31/12/2013	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées (1) :		160 003		312 060	472 063	318 876
- dont surcote restant à amortir		3		18 692	18 695	23 693
- dont décote restant à amortir		1		1 132	1 133	1 255
Créances rattachées		0		4 035	4 035	2 209
Dépréciations		0		0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	160 003	0	316 095	476 098	321 085
Obligations et autres titres à revenu fixe (2) :						
Emis par organismes publics		8 882		230 434	239 316	0
Autres émetteurs					0	290 028
- dont surcote restant à amortir					0	5 005
- dont décote restant à amortir					0	3 286
Créances rattachées		28		5 591	5 619	6 461
Dépréciations		-55		0	-55	-115
VALEUR NETTE AU BILAN	0	8 855	0	236 025	244 880	296 374
Actions et autres titres à revenu variable		336 778			336 778	248 225
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		-137			-137	-730
VALEUR NETTE AU BILAN	0	336 641	0	0	336 641	247 495
TOTAL	0	505 499	0	552 120	1 057 619	864 954
Valeurs estimatives	0	516 265	0	599 670	1 115 935	890 387

(1) La forte augmentation de l'encours des effets publics (+ 160 000 milliers d'euros) est liée à la souscription de BTF dans le cadre de la préparation du ratio LCR. La valeur nette au bilan des dettes souveraines détenues par la Caisse régionale de Normandie se répartit ainsi au 31/12/2014 :

- France : 466 000 milliers d'euros
- Autres pays (Autriche, Irlande et Italie) : 6 062 milliers d'euros

(2) Dont 56 663 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 66 042 milliers d'euros au 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Normandie ne détient pas de titres classés en titres de transaction ni en titres de l'activité de portefeuille.

Aucun transfert entre portefeuilles n'a été constaté au cours de l'année 2014.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01, s'est élevé à 1 150 milliers d'euros. Les plus-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 103 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

Portefeuille de titres de placement :

La valeur estimée des plus-values latentes s'élève à 10 795 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 8 097 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres cotés correspond au dernier cours de bourse. La valeur estimative des titres non cotés est la dernière valeur liquidative connue à l'arrêté comptable fournie par la contrepartie.

Portefeuille de titres d'investissement :

La valeur estimée des plus-values latentes s'élève à 57 176 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 27 488 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Les moins-values latentes s'élèvent à 0 milliers d'euros au 31/12/2014, contre 1 482 milliers d'euros en 2013. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	72 598	116 640
Clientèle financière	355 797	278 351
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	147 699	143 261
Total en principal	576 094	538 252
Créances rattachées	5 619	6 462
Dépréciations	-192	-845
VALEUR NETTE AU BILAN	581 521	543 869

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	239 316	472 062	336 778	1 048 156	290 028	318 876	248 225	857 129
dont titres cotés	210 444	472 062	0	682 506	251 146	318 876	0	570 022
dont titres non cotés (1)	28 872	0	336 778	365 650	38 882	0	248 225	287 107
Créances rattachées	5 619	4 036	0	9 655	6 461	2 209	0	8 670
Dépréciations	-55	0	-137	-192	-115	0	-730	-845
VALEUR NETTE AU BILAN	244 880	476 098	336 641	1 057 619	296 374	321 085	247 495	864 954

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français : 336 266 milliers d'euros dont OPCVM de capitalisation : 330 681 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : 375 milliers d'euros, tous de capitalisation

Un OPCVM sous contrôle exclusif, le FCP ELSTAR, créé en 2008, figure à l'actif du bilan pour 64 677 milliers d'euros. Sa valeur estimative au 31 décembre 2014 s'élève à 68 568 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	166 081	170 360
OPCVM obligataires	94 925	96 747
OPCVM actions	5 722	5 987
OPCVM autres	70 050	74 255
TOTAL	336 778	347 349

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2014							31/12/2013
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 500	4 972	117 059	114 785	239 316	5 619	244 935	296 489
Dépréciations					0		-55	-115
VALEUR NETTE AU BILAN					239 316	5 619	244 880	296 374
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute	96 000	64 003	153 198	158 862	472 063	4 035	476 098	321 085
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					472 063	4 035	476 098	321 085

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursée	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos (1))	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes			
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
-Participations dans des établissements de crédit:									
SAS Rue la BOETIE	EUR	2 480 628	14 885 122	2,88%	523 677	523 677	0	-5 606	13 920
-Autres parts dans les entreprises liées:									
SAS NORMANDIE IMMOBILIER	EUR	13 600	-9 250	100,00%	13 608	5 658	1 284	-835	0
-Autres titres de participations :									
SAS SACAM PARTICIPATION	EUR	62 558	8 707	2,91%	2 106	2 106		1 769	0
SAS UNEXO	EUR	134 113	49 648	12,95%	21 651	21 651		3 467	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	725 471	12 623	2,52%	18 403	18 302	8 606	11 720	288
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	522 023	80 544	3,18%	28 617	17 723		80 712	1 450
SAS SACAM AVENIR	EUR	113 464	-70	2,52%	3 676	3 676		-21	0
SAS SACAM FIA NET	EUR	47 185	-21 250	2,98%	1 405	121		-6 932	0
SA NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT	EUR	13 937	1 545	9,04%	1 589	1 399		-261	0
SAS SACAM FIRECA	EUR	22 510	1 009	3,03%	1 354	712		-134	0
SAS SACAM IMMOBILIER	EUR	136 759	-237	2,82%	3 938	3 938		-231	0
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DE L'ENTITE									
-Autres parts dans les entreprises liées	EUR				1 312	1 307	1 242		0
-Autres titres de participations	EUR				4 248	3 380	724		119
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					625 582	603 650	11 856		15 777

(1) le dernier exercice clos est le 31/12/2013

6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	14 920	7 583	14 920	8 862
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	2 525	2 525	1 762	1 762
Créances rattachées	0	0	0	0
Dépréciations	-7 954		-8 757	
VALEUR NETTE AU BILAN	9 491	10 108	7 925	10 624
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	610 662	764 758	595 689	719 620
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	9 722	9 331	39 206	38 842
Créances rattachées	121	121	164	164
Dépréciations	-14 369		-14 526	
Sous-total titres de participation	606 136	774 210	620 533	758 626
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 857	3 723	3 931	3 800
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	43 176	29 835	35 272	20 907
Créances rattachées	198	198	74	74
Dépréciations	-15 118		-14 518	
Sous-total autres titres détenus à long terme	32 113	33 756	24 759	24 781
VALEUR NETTE AU BILAN	638 249	807 966	645 292	783 407
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	647 740	818 074	653 217	794 031

	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	629 439		614 540	
Titres cotés	0		0	
TOTAL	629 439		614 540	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Dans la rubrique « autres titres détenus à long terme », les lignes « avances consolidables » et « dépréciations » comprennent pour 14 729 milliers d'euros les Avances de Différé Fiscal (ADF) versés dans le cadre des GIE d'investissement (cf note 2.6).

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	14 920	8	-8		14 920
Avances consolidables	1 762	763			2 525
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	-8 757	-217	1 020		-7 954
VALEUR NETTE AU BILAN	7 925	554	1 012	0	9 491
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	595 689	15 014	-41		610 662
Avances consolidables	39 206	14 267	-43 751		9 722
Créances rattachées	164	16 308	-16 351		121
Dépréciations	-14 526	-1 723	1 880		-14 369
Sous-total titres de participation	620 533	43 866	-58 263	0	606 136
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 931		-73		3 858
Avances consolidables	35 272	7 904			43 176
Créances rattachées	74	692	-568		198
Dépréciations	-14 518	-601			-15 119
Sous-total autres titres détenus à long terme	24 759	7 995	-641	0	32 113
VALEUR NETTE AU BILAN	645 292	51 861	-58 904	0	638 249
TOTAL	653 217	52 415	-57 892	0	647 740

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	239 472	23 607	-2 689	-81	260 309
Amortissements et dépréciations	-125 703	-12 072	2 583		-135 192
VALEUR NETTE AU BILAN	113 769	11 535	-106	-81	125 117
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	4 312	31	-191	81	4 233
Amortissements et dépréciations	-934	-72	191		-815
VALEUR NETTE AU BILAN	3 378	-41	0	81	3 418
TOTAL	117 147	11 494	-106	0	128 535

NOTE 8 - ACTIONS PROPRES

La Caisse Régionale de Normandie ne détient pas d'actions propres.

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés	3	49
Comptes de stock et emplois divers	3 083	3 077
Débiteurs divers (2)	231 003	170 383
Comptes de règlement	94	168
VALEUR NETTE AU BILAN	234 183	173 677
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert (3)	54 942	187 386
Charges constatées d'avance	1 639	1 352
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 503	6 324
Autres produits à recevoir	39 889	43 100
Autres comptes de régularisation	659	491
VALEUR NETTE AU BILAN	101 632	238 653
TOTAL	335 815	412 330

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) l'augmentation des débiteurs divers est due à la collatéralisation de swaps pour 62 millions d'euros

(3) la diminution provient essentiellement des comptes de transfert

NOTE 10 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	198 364	88 392	-83 101	-2 410		201 245
Sur opérations sur titres	845	17	-670			192
Sur valeurs immobilisées	38 240	2 541	-3 150			37 631
Sur autres actifs	54	2	-9			47
TOTAL	237 503	90 952	-86 930	-2 410	0	239 115

La ligne valeurs immobilisées comprend les titres de participation et autres titres détenus à long terme ainsi que les dépréciations des immobilisations.

La colonne « désactualisation » correspond à la prise en compte de l'écoulement du temps comprise dans le calcul d'actualisation des espoirs de recouvrement sur les créances douteuses. Elle est comptabilisée en marge d'intérêts.

NOTE 11 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2013 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
· à vue	13 774				13 774	2	13 776	11 532	
· à terme				816	816	0	816	821	
Valeurs données en pension					0		0	0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	0	
VALEUR AU BILAN	13 774	0	0	816	14 590	2	14 592	12 353	
Opérations internes au Crédit Agricole									
Comptes ordinaires	8 247				8 247		8 247	134 105	
Comptes et avances à terme	1 342 981	2 575 688	2 873 597	1 183 953	7 976 219	10 887	7 987 106	7 368 544	
Titres donnés en pension livrée					0		0	0	
VALEUR AU BILAN	1 351 228	2 575 688	2 873 597	1 183 953	7 984 466	10 887	7 995 353	7 502 649	
TOTAL	1 365 002	2 575 688	2 873 597	1 184 769	7 999 056	10 889	8 009 945	7 515 002	

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 12 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 448 214				2 448 214	165	2 448 379	2 324 248
Comptes d'épargne à régime spécial :	40 701	0	0	0	40 701	0	40 701	41 590
· à vue	40 701				40 701	0	40 701	41 590
· à terme	0				0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle :	871 761	353 759	556 812	48 911	1 831 243	33 532	1 864 775	1 874 287
· à vue	23 273				23 273	0	23 273	34 461
· à terme	848 488	353 759	556 812	48 911	1 807 970	33 532	1 841 502	1 839 826
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	3 360 676	353 759	556 812	48 911	4 320 158	33 697	4 353 855	4 240 125

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	1 995 028	1 890 207
Agriculteurs	325 543	306 313
Autres professionnels	264 332	258 463
Clientèle financière	31 293	23 369
Entreprises	1 456 234	1 457 830
Collectivités publiques	93 459	118 050
Autres agents économiques	154 269	154 168
Total en principal	4 320 158	4 208 400
Dettes rattachées	33 697	31 725
VALEUR AU BILAN	4 353 855	4 240 125

NOTE 13 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	120	420	6 549	0	7 089	1 194	8 283	8 471
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables	0	40 000	103 000	422 000	565 000	6 277	571 277	581 824
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
VALEUR AU BILAN	120	40 420	109 549	422 000	572 089	7 471	579 560	590 295

Toutes les dettes représentées par un titre sont émises au pair.

NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs (1)		
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	0	45
Comptes de règlement et de négociation	270	250
Créditeurs divers	66 783	71 401
Versements restant à effectuer sur titres	6 856	8 755
VALEUR AU BILAN	73 909	80 451
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	18 728	11 927
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	11	3
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	62	90
Produits constatés d'avance (2)	52 984	72 175
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	9 208	9 920
Autres charges à payer	64 120	66 537
Autres comptes de régularisation	1 270	1 728
VALEUR AU BILAN	146 383	162 380
TOTAL	220 292	242 831

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

(2) diminution des produits constatés d'avance en raison du transfert en 2014 des comptes relatifs au TIE crédits en opérations avec la clientèle pour 16 millions d'euros.

NOTE 15 - PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	190	0	0	-28		162
Provisions pour autres engagements sociaux	1 448	36	0	-55		1 429
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 697	1 369	0	-1 508		3 558
Provisions pour litiges fiscaux (1)	1 829	443	-492	-182		1 598
Provisions pour autres litiges	4 391	2 323	-167	-2 776		3 771
Provisions pour risques de crédit (2)	96 564	14 897	0	-34 170		77 291
Provision pour risque sur GIE investissement	579	582	-579	0		582
Provisions pour risques opérationnels	4 109	20	-102	-85		3 942
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	9 895	6 676	0	-553		16 018
Provision pour charges relative aux intérêts sur DAT à taux progressif	10 649	1 783	-5 203	0		7 229
Autres provisions (4)	2 509	6 010	-6 761	-715		1 043
VALEUR AU BILAN	135 860	34 139	-13 304	-40 072	0	116 623

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations de perte attendue découlant des modèles Bâle II.

(3) Voir note 16 ci-après

(4) Comprend une provision pour péréquation des frais du personnel informatique constituée dans le cadre du projet NICE (regroupement des systèmes informatiques des Caisses régionales) pour 700 milliers d'euros.

Information sur les passifs éventuels :

Information relative au Droit Individuel de Formation (DIF) :

Ce droit, institué par la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004, correspond à un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an au plus, plafonné à 120 heures et utilisable à l'initiative du salarié en accord avec son employeur.

volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu demande	199 686 heures
évaluation du coût financier correspondant	4 719 milliers d'euros

NOTE 16 - EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	558 495	302 482
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	620 374	594 938
Ancienneté de plus de 10 ans	771 091	873 341
Total plans d'épargne-logement	1 949 960	1 770 761
Total comptes épargne-logement	274 395	293 182
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 224 355	2 063 943

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	11 665	16 036
Comptes épargne-logement	52 206	65 401
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	63 871	81 437

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 905	106
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 710	3 127
Ancienneté de plus de 10 ans	9 403	6 662
Total plans d'épargne-logement	16 018	9 895
Total comptes épargne-logement	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 018	9 895

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :	9 895	6 676	-553	16 018
Comptes épargne-logement :	0			0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 895	6 676	-553	16 018

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

**NOTE 17 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Les engagements de retraite et avantages similaires de la Caisse régionale de Normandie relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N-1	32 000	32 197
Coût des services rendus sur l'exercice	1 924	1 932
Coût financier	900	924
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	-939	0
Variation de périmètre	30	-22
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 565	-2 116
(Gains) / pertes actuariels	4 059	-914
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	36 409	32 000

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus	1 924	1 932
Coût financier	900	924
Rendement attendu des actifs	-976	-894
Coût des services passés	0	0
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	-47	15
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	-939	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	861	1 977

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	32 676	31 369
Rendement attendu des actifs	976	894
Gains / (pertes) actuariels	-212	-63
Cotisations payées par l'employeur	1 250	2 615
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	30	-22
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 565	-2 116
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	33 155	32 676

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Normandie a couvert ses engagements par des polices d'assurance auprès de PREDICA. Les actifs des régimes sont ainsi composés, au 31/12/2014:

Actifs des régimes	Contrats IFC salariés	Contrats de retraite supplémentaire	Contrats IFC cadres de direction
Obligations	84,70%	83,10%	83,10%
Actions	9,50%	9,50%	9,50%
Autres actifs	5,80%	7,40%	7,40%

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dette actuarielle au 31/12/N	-36 409	-32 000
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 452	-866
Juste valeur des actifs fin de période	33 155	32 676
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	198	-191

Rendement des actifs des régimes

Taux de rendement effectifs des actifs des régimes pour 2014 : 2,45 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation utilisé en 2014 : taux iBoxx Corporate AA10+, soit 1,45 %

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité conduisent à une variation des engagements figurant dans le tableau ci-dessous :

variation des taux d'actualisation	variation des engagements		
	Contrats IFC salariés	Contrats de retraite supplémentaire	Contrats IFC cadres de direction
+ 50 bp	- 5,15 %	- 3,28 %	- 4,96 %
- 50 bp	+ 5,65 %	+ 3,50 %	+ 5,30 %

NOTE 18 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Le FRBG a été doté de 25,8 millions d'euros en 2014 et s'établit à 64,3 M€ au 31/12/2014.

NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	10 000	0	10 000	22	10 022	10 022
Euro			10 000		10 000	22	10 022	10 022
					0			
C/C bloqués des Caisses Locales	0	0	0	105 020	105 020	0	105 020	95 972
VALEUR AU BILAN	0	0	10 000	105 020	115 020	22	115 042	105 994

Les dettes subordonnées à terme sont constituées par des TSR à taux fixe.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 352 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 3 903 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

NOTE 20 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres						Total des capitaux propres
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes de fusion	Report à nouveau	Résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Solde au 31 Décembre 2012	130 993	842 045	355 480	210 363	0	85 372	1 624 253
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011						-9 133	-9 133
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		57 179	19 060				76 239
Affectation du résultat social 2011						-76 239	-76 239
Report à nouveau débiteur						-218	-218
Résultat de l'exercice 2013						85 619	85 619
Autres variations							0
Solde au 31 Décembre 2013	130 993	899 224	374 540	210 363	-218	85 619	1 700 521
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013						-9 041	-9 041
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		57 434	19 144				76 578
Affectation du résultat social 2013						-76 578	-76 578
Report à nouveau débiteur						218	218
Résultat de l'exercice 2014						87 942	87 942
Autres variations							0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	130 993	956 658	393 684	210 363	0	87 942	1 779 640

Le capital social au 31/12/2014 est composé de :

- 4 912 233 parts sociales de 20 euros chacune se répartissant ainsi:
 - 4 912 208 parts sociales détenues par 100 caisses locales qui disposent de 300 droits de vote
 - 25 parts sociales détenues par les 24 administrateurs et Crédit Agricole SA disposant de 25 droits de vote
- 1 637 401 certificats coopératifs d'associés de 20 euros chacun détenus par Crédit Agricole SA. et ne conférant aucun droit de vote

NOTE 21 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	1 779 640	1 700 521
Fonds pour risques bancaires généraux	64 300	38 500
Dettes subordonnées	115 042	105 994
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 958 982	1 845 015

NOTE 22 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	1 547 992	1 188 041
Sur les établissements de crédit et institutions financières	1 461 838	1 049 205
Sur la clientèle	0	13 232
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 154	125 604
Dettes	8 124 172	7 620 174
Sur les établissements de crédits et institutions financières	8 009 130	7 514 180
Sur la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	115 042	105 994
Engagements donnés	797 182	650 909
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	27 310	156 965
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	712 651	438 325
Garanties données à la clientèle	57 221	55 619
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	0

Les entreprises liées comprennent Crédit Agricole S.A. et les filiales du groupe

NOTE 23 - TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Normandie n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

NOTE 24 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	15 222 917	15 222 920	14 550 726	14 550 728
Autres devises de l'Union Europ.	5 357	5 357	6 729	6 729
Franc Suisse	42	42	185	185
Dollar	10 176	10 176	10 790	10 790
Yen	1	1	1	1
Autres devises	757	757	693	693
Valeur brute	15 239 250	15 239 253	14 569 124	14 569 126
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	7	4	7	5
Dépréciations	0	0	0	0
TOTAL	15 239 257	15 239 257	14 569 131	14 569 131

NOTE 25 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Opérations de change à terme	23 328	23 316	29 164	29 148
Devises	12 015	12 015	14 407	14 407
Euros	11 313	11 301	14 757	14 741
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
TOTAL	23 328	23 316	29 164	29 148

NOTE 26 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 719 651	209 742	1 929 393	1 797 204
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Opérations de gré à gré (1)	1 719 651	209 742	1 929 393	1 797 204
Swaps de taux d'intérêt	1 719 651	209 742	1 929 393	1 797 204
Autres contrats	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	1 130	155 302	156 432	90 224
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	1 130	155 302	156 432	90 224
Options de swap de taux	0	0	0	0
Caps achetés	565		565	12 002
Caps vendus	565		565	12 002
Instruments de taux de change à terme:				
Achetés		77 651	77 651	33 110
Vendus		77 651	77 651	33 110
Dérivés de crédit	0	0	0	0
TOTAL	1 720 781	365 044	2 085 825	1 887 428

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	opérations effectuées de gré à gré au 31/12/2014			opérations effectuées de gré à gré au 31/12/2013		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Instruments de taux d'intérêt:						
Swaps de taux d'intérêt	524 592	779 244	625 557	293 624	987 619	515 962
Caps, Floors, Collars	0	1 130	0	22 400	1 604	0
Instruments de devises:						
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0
Inst. de taux de change terme conditionnel	155 302	0	0	42 239	23 980	0
SOUS-TOTAL	679 894	780 374	625 557	358 263	1 013 203	515 962
Opérations de change à terme	46 644			54 312	4 000	
TOTAL	726 538	780 374	625 557	412 575	1 017 203	515 962

Les opérations sur instruments financiers à terme sont effectuées en totalité de gré à gré.

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Swaps de taux d'intérêt (1)	-130 118	1 929 392	-68 795	1 797 204
Caps, Floors, Collars	-	1 130	-	24 004
TOTAL	-130 118	1 930 522	-68 795	1 821 208

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

(1) la forte variation de juste valeur constatée en 2014 provient des nouveaux swaps comptabilisés en 2014 en couverture de crédits aux collectivités publiques pour - 62 119 milliers d'euros

26.3 Information sur les Swaps

Au 31/12/2014, les swaps se répartissent ainsi :

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction (*)
Contrats d'échange de taux	0	628 151	1 091 500	209 742

(*) swaps d'intermédiation en totalité

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert n'a eu lieu en 2014.

NOTE 27 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- un reporting des opérations effectuées par contrepartie à destination de la Direction Générale et de la Direction du contrôle permanent
- une procédure qui fixe les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux opérations du service Trésorerie
- des limites maximales d'engagement par contrepartie incluant l'ensemble des opérations. Les limites sont définies en fonction de contraintes internes et de la qualité de la contrepartie.
- des méthodologies de mesure des risques. L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt peut être mesurée par la combinaison :
 - du coût de remplacement ou valeur de marché (s'il est positif)
 - et du risque potentiel ou Add-on (risque supplémentaire en cas de variation de marché qui dépend principalement du facteur temps et de la nature des contrats).

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme peut être résumée de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	7 877	2 890	10 767	5 463	5 202	10 665
Risques sur les autres contreparties	3 925	766	4 691	4 152	797	4 949
Total avant effet des accords de compensation	11 802	3 656	15 458	9 615	5 999	15 614
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	11 802	3 656	15 458	9 615	5 999	15 614
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	11 802	3 656	15 458	9 615	5 999	15 614
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	1 625	1 625	0	1 625	1 625
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	11 802	2 031	13 833	9 615	4 374	13 989

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**NOTE 28 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 084 024	1 377 235
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	27 310	156 965
. Engagements en faveur de la clientèle	1 056 714	1 220 270
Ouverture de crédits confirmés	697 574	860 954
- Ouverture de crédits documentaires	16 811	12 866
- Autres ouvertures de crédits confirmés	680 763	848 088
Autres engagements en faveur de la clientèle	359 140	359 316
Engagements de garantie	886 653	618 558
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	712 651	438 325
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties (2)	712 651	438 325
. Engagements d'ordre de la clientèle	174 002	180 233
Cautions immobilières	19 604	20 182
Autres garanties d'ordre de la clientèle	154 398	160 051
Engagements sur titres	1 760	1 706
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements à donner	1 760	1 706
Engagements reçus		
Engagements de financement	650 000	850 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit (3)	650 000	850 000
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 880 667	2 651 727
. Engagements reçus d'établissements de crédit	254 637	254 473
. Engagements reçus de la clientèle	2 626 030	2 397 254
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	279 746	288 854
Autres garanties reçues	2 346 284	2 108 400
Engagements sur titres	1 760	1 706
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements reçus	1 760	1 706

(1) accords de refinancement donnés à Casa. Diminution liée à la mise en place en janvier 2014 de l'accord donné dans le cadre de l'opération switch combiné pour 50 294 milliers d'euros et à la diminution de l'accord donné dans le cadre de l'opération Home Loan SFH.

(2) garantie globale (Switch) de 712 651 milliers d'euros mise en place le 2 janvier 2014 en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011.

(3) accord de refinancement reçu de Casa dans le cadre du ratio de liquidité

NOTE 29 - ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

La Caisse Régionale de Normandie a donné en garantie les actifs suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014
Créances apportées en garantie à Crédit Agricole SA:	
- procédure TRICP (refinancement à la Banque de France)	1 651 739
- financements SFEF (Société de Financement de l'Economie Française)	-
- financements CRH (Caisse de Refinancement Hypothécaire)	387 687
- Crédit Agricole Home Loan SFH	670 411
- financements BEI (Banque européenne d'investissement)	10 630
- mobilisation CDC	39 827
- FCT Evergreen HL1	222 253
Autres actifs donnés en garantie:	
- Titres Rives de l'Orne	10 655

NOTE 30 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes d'une convention de garantie, la Caisse régionale de Normandie est engagée dans la limite de ses fonds propres, soit 1 692 millions d'euros au 31/12/2014, à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A., au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

NOTE 31 - ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Au 31/12/2014, la Caisse régionale de Normandie n'a pas d'engagements de crédit-bail.

NOTE 32 - OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Au 31/12/2014, la Caisse régionale de Normandie n'est pas concernée par ce type d'opérations.

NOTE 33 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 354	9 509
Sur opérations internes au Crédit Agricole	46 341	39 404
Sur opérations avec la clientèle	405 890	414 175
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	17 222	17 373
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	7 748	8 131
Autres intérêts et produits assimilés	0	573
Intérêts et produits assimilés	484 555	489 165
Sur opérations avec les établissements de crédit	-7 274	-9 247
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-141 865	-160 214
Sur opérations avec la clientèle	-71 544	-63 234
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-10 526	-4 373
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Sur dettes représentées par un titre	-39 674	-38 088
Autres intérêts et charges assimilées	-309	-434
Intérêts et charges assimilées	-271 192	-275 590
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	213 363	213 575

(1) le montant des charges d'intérêts sur dettes subordonnées au 31 décembre 2014 est de 3 352 milliers d'euros, il était de 3 903 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 - REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	257	393
Titres d'investissement	16 965	16 980
Opérations diverses sur titres	7 748	8 131
Revenus des titres à revenus fixes	24 970	25 504
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	17 022	5 116
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	17 022	5 116
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	41 992	30 620

(1) dont dividende SAS Rue la Boétie reçu en 2014 pour 13 920 milliers d'euros

NOTE 35 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de	524	0	524	361	0	361
Sur opérations internes au crédit agricole	26 533	-15 027	11 506	27 235	-13 618	13 617
Sur opérations avec la clientèle	48 164	-1 397	46 767	53 701	-1 677	52 024
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	164	0	164	498	0	498
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	54	0	54	0	0	0
Sur prestations de services financiers (1)	114 074	-11 034	103 040	120 057	-9 945	110 112
Provision pour risques sur commissions	506	-284	222	393	-454	-61
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	190 019	-27 742	162 277	202 245	-25 694	176 551

(1) dont prestations d'assurance-vie : 21 202 milliers d'euros en 2014 contre 21 402 milliers d'euros en 2013

NOTE 36 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 152	1 020
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme (*)	-42	6 512
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	1 110	7 532

(*) Le produit 2013 provient essentiellement de la résiliation de swaps ayant généré une soulte nette positive et une reprise de provisions à hauteur de 6 460 milliers d'euros

**NOTE 37 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE
PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-18	-263
Reprises de dépréciations	662	2 953
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	644	2 690
Plus-values de cession réalisées	1 136	863
Moins-values de cession réalisées	0	-1 204
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 136	-341
Frais d'acquisition	-3	-1
Solde des opérations sur titres de placement	1 777	2 348
Titres de l'activité de portefeuille		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	1 777	2 348

NOTE 38 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers	639	621
Quote part des opérations faites en commun	0	0
Refacturation et transfert de charges	0	0
Reprises provisions	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	639	621
Charges diverses	-954	-996
Quote part des opérations faites en commun	-1 457	-1 305
Dotations provisions	0	-115
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 411	-2 416
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 772	-1 795

NOTE 39 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	88 743	80 026
Charges sociales :	36 777	38 750
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	8 513	8 354
Intéressement et participation	13 015	12 672
Impôts et taxes sur rémunérations	15 574	14 769
Total des charges de personnel	154 109	146 217
Refacturation et transferts de charges de personnel (*)	-10 152	-3 169
Frais de personnel nets	143 957	143 048
Frais administratifs		
Impôts et taxes	10 294	10 900
Services extérieurs et autres frais administratifs	65 775	69 857
Total des charges administratives	76 069	80 757
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 063	-1 219
Frais administratifs nets	75 006	79 538
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	218 963	222 586

(*) dont transfert de charges relatives au projet de regroupement des sites en charges exceptionnelles pour 7 123 milliers d'euros.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2013, un montant de 2 167 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Normandie au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé au cours de l'année 2014 pour les dépenses suivantes : dépenses d'investissement d'innovation sur les outils de travail (tablettes pour signature électronique en agences, nouveaux écrans avec barre son, automates adaptés aux personnes à mobilité réduite), recrutement de nouveaux agents, formation nouveaux embauchés et montée en compétence de conseillers.

Au titre de 2014, la Caisse régionale de Normandie a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales », un montant de 3 353 milliers d'euros. Ce CICE fera l'objet d'une restitution lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés en avril 2015 et sera utilisé conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts au cours de l'exercice 2015.

Effectif moyen

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	453	436
Non cadres	1 635	1 606
TOTAL	2 088	2 042

Informations relatives à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction :

- montant global des rémunérations allouées en 2014 : 2 251 milliers d'euros
- montant global des avances et crédits octroyés en 2014 : 3 501 milliers d'euros

NOTE 40 - COUT DU RISQUE

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagement hors-bilan ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations et de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Par exception, sont classées en produit net bancaire, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

Pour les titres de placement et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de dépréciation pour risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et dépréciations	-103 967	-100 612
Dépréciations de créances douteuses	-85 506	-87 873
Autres provisions et dépréciations	-18 461	-12 739
Reprises de provisions et dépréciations	118 065	100 755
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	79 464	81 643
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	38 601	19 112
Variation des provisions et dépréciations	14 098	143
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 419	-1 322
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-15 828	-17 988
Décote sur prêts restructurés	-1 654	-1 419
Récupérations sur créances amorties	1 686	2 476
Autres pertes	0	-513
Autres produits	0	0
COÛT DU RISQUE	-3 117	-18 623

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 13 862 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 799 milliers d'euros

(2) Dont 167 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 1 135 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 13 862 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 41 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-2 541	-3 230
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 541	-3 230
Reprises de dépréciations	2 901	3 146
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 901	3 146
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	360	-84
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	360	-84
Plus-values de cessions réalisées	146	602
Sur titres d'investissement	103	567
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	43	35
Moins-values de cessions réalisées	-47	-3 131
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2	-3 131
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-45	0
Solde des plus et moins-values de cessions	99	-2 529
Sur titres d'investissement	103	567
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4	-3 096
Solde en perte ou en bénéfice	459	-2 613
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	283	195
Moins-values de cessions	-249	-509
Solde en perte ou en bénéfice	34	-314
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	493	-2 927

NOTE 42 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Normandie a enregistré des charges exceptionnelles en 2014. Ces charges sont relatives au projet de regroupement des 3 sites sur Caen et concernent les indemnités versées au personnel qui n'a pas souhaité rejoindre le site de Caen (essentiellement indemnités de licenciement et de reclassement octroyées dans le cadre d'un PSE). Elles s'élèvent à 7 336 milliers d'euros.

NOTE 43 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Charge fiscale :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Impôt sur le résultat courant avant IS	45 552	54 262
Impôt / charges exceptionnelles	-2 787	0
Gain impôt par intégration fiscale	-1 696	-1 236
impact étalement charge d'impôt sur crédit d'impôt / prêts à taux zéro	-529	-811
Régularisation N-1 et rappels d'impôts	-748	48
dotation nette de reprise / impôt lié aux GIE d'investissement	-56	-376
crédits d'impôts imputés	-519	-426
	39 217	51 461

Le taux de l'impôt, y compris les contributions exceptionnelles, ressort à 38%.

NOTE 44 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Les activités de la Caisse Régionale de Normandie sont entièrement réalisées en France, exclusivement dans la branche « banque de proximité », sur ses départements d'exercice.

Elle représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Elle commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers: support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

NOTE 45 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Aucun événement de cette nature n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

NOTE 46 - AFFECTATION DES RESULTATS

Projet d'affectation du résultat 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Résultat net 2014	87 942
Report à nouveau débiteur: changement de méthode	0
Total à affecter	87 942
Intérêts aux parts sociales: 1,89 %	1 857
Rémunération des Certificats Coopératifs d'associés	6 595
Réserve légale	59 617
Autres réserves	19 872
Total affecté	87 942

NOTE 47 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La caisse régionale de Normandie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 48 - PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Normandie :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	98	100%	98	84%
Missions accessoires		0%	18	16%
Sous-total	98	100%	116	100%
Autres prestations				
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	98	100%	116	100%

Honoraires 2014 hors taxes (frais et débours exclus)

II – RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie
Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Toulouse, le 5 mars 2015
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS II
Pascal Brouard
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Frank Astoux
Associé